

L'ÉDUCATION

L'ACCROISSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES UNIVERSITÉS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, d'après l'indice des prix à la consommation publié aujourd'hui, les frais de scolarité dans les universités canadiennes ont monté de 13 p. 100 cet automne par rapport à l'année dernière, alors que, l'automne dernier, la hausse n'avait été que de 8.2 p. 100. Comme l'augmentation de cette année est attribuable à la décision du gouvernement libéral de réduire sa participation au financement des programmes établis, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre blâme le gouvernement, responsable de la hausse du taux de chômage chez les étudiants en quête d'un emploi d'été, lequel est passé de 18.4 p. 100 en 1981 à 27 p. 100 l'été dernier, qui vient de faire monter le coût de l'enseignement universitaire, réduisant d'autant les possibilités pour les étudiants de payer leurs études.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SANTÉ

LA POSITION DU MINISTRE À L'ÉGARD DES CIGARETTES EN SUCRE

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): En tant qu'homme de l'art, madame le Président, je ne suis pas de ceux qui trouveraient à redire aux moyens susceptibles de réduire l'incidence du cancer chez les Canadiens. Cependant, madame le Président, lorsque madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se mêle de demander aux membres de l'Association des fabricants de confiserie canadiens de ne plus ni importer, ni fabriquer, ni distribuer de pipes, de cigares et de cigarettes en sucre sous prétexte qu'ils pourraient inciter ces enfants à fumer plus tard dans la vie, je trouve qu'elle exagère. Elle a déjà bien assez à faire à diriger son ministère pour ne pas se mêler de ce qui ne la regarde pas. Je propose donc, avec l'appui du député d'Oxford (M. Halliday):

Que madame le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dépose immédiatement les preuves médicales qui démontrent l'existence d'un lien quelconque entre la consommation de cigarettes en sucre chez l'enfant et l'usage du tabac chez l'adulte, ou retire la demande qu'elle a adressée aux membres de l'Association des fabricants de confiserie canadiens, les priant, ainsi que les fabricants de cigarettes, de bien vouloir lui pardonner sa demande irréfléchie.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Article 43 du Règlement

Des voix: Non.

* * *

LOUIS RIEL

L'ANNIVERSAIRE DE L'EXÉCUTION—ON DEMANDE D'ACCORDER UN PARDON POSTHUME

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, il y a 97 ans aujourd'hui, le chef des Métis, Louis Riel, a été pendu pour trahison parce qu'il avait soulevé son peuple contre le gouvernement intraitable de l'époque. Étant donné que cette exécution entache notre passé de tolérance politique et de justice qu'elle outrage les Métis et qu'en outre on a reconnu le rôle que ce personnage a joué dans la création du Manitoba puisque l'on a érigé un monument à sa mémoire près de l'Assemblée législative de cette province, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que l'on souligne l'anniversaire de sa mort en lui accordant un pardon posthume.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord, à l'unanimité, pour mettre cette motion en délibération?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE VERSEMENT DE PRESTATIONS DE MATERNITÉ AUX PARENTS ADOPTIFS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, en juillet 1981, un groupe d'étude sur l'assurance-chômage a recommandé, dans l'intérêt de la justice et de l'équité, que les prestations de maternité versées en vertu de la loi sur l'assurance-chômage soient accordées aux nouveaux parents adoptifs. Les parents qui adoptent des enfants doivent affronter les mêmes difficultés d'adaptation d'ordre physique, mental, social et économique que les parents naturels. De plus, il arrive souvent qu'ils ne connaissent pas d'avance la date de l'adoption. Le régime actuel exerce une discrimination à l'égard de ces parents. Je propose donc, avec l'appui du député de York-Sunbury (M. Howie):

Que la Chambre presse le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'accorder les prestations de maternité aux parents adoptifs qui n'y sont pas admissibles actuellement.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.